

SNUipp-FSU 06

CAPD 2 novembre 2015: les élu(e)s du SNUipp-Fsu vous rendent compte.

Une Capd assez tendue au cours de laquelle les réponses attendues sur certains points ne nous ont pas convaincu et où l'IA nous a laissé parfois l'impression d'une étude partielle des dossiers et des questions diverses portés lors de cette Capd. **Nous aborderons à nouveau plusieurs points lors de l'audience prévue Jeudi soir.**

Déclaration préalable du SNUipp-Fsu relative à deux points d'actualité.

L'un concernant le projet de décret sur les obligations de service des enseignants du premier degré qui sera étudié au CTM du 5 novembre, qui fait craindre au SNUipp un pas en arrière et un recul qui ne seraient pas admissibles.

En effet, entre la circulaire de 2013 et le projet de décret, un adjectif a disparu : "forfaitaire". Le nouveau texte pourrait restreindre la liberté relative dont jouissent les enseignants du premier degré dans la gestion de 108 heures annualisées. Une chose est certaine, ce nouveau texte, qui sera présenté aux syndicats le 5 novembre, ne satisfait pas le Snuipp qui veut en finir avec les APC.

En apparence pas de changement par rapport à la circulaire de 2013 qui avait défini le contenu des 108 heures avec APC. Sauf qu'il n'est plus question d'heures "forfaitaires". La circulaire précise que les 24 heures consacrées à l'identification des besoins des élèves correspondent à un temps de travail "fixé forfaitairement à 24 heures". De la même façon les heures de travaux d'équipe pédagogiques sont fixées dans la circulaire à 24 heures forfaitaires.

La différence a son importance pour les enseignants. "Forfaitaire" cela veut dire qu'ils ne sont pas tenus de les justifier de façon écrite à leur inspecteur de façon régulière. C'est un point important pour des professeurs qui ont vu ces dernières années les justificatifs écrits monter en importance. Chaque heure de cours, chacune des obligations liées aux 108 heures doivent maintenant être justifiées auprès de l'inspecteur, dans des rapports écrits obligatoires. Toutes, sauf ces deux espaces de respiration.

C'est un recul inacceptable mais déjà anticipé par certains IEN.

L'autre point portant sur le clip caricatural du Ministère sur le harcèlement à l'école, sponsorisé par Walt Disney.

Clip simpliste, clichés lourds qui ne relèvent pas du tout des situations complexes de harcèlement que nous parvenons difficilement à déceler. Posture enseignante caricaturée. L'idée d'une campagne sur le harcèlement est bonne mais ce clip réducteur dans lequel l'enseignant passe vraiment pour un incompetent reflète bien la considération que peut avoir notre ministre envers les enseignants. Dans le bénéfice du doute on aurait presque envie d'attribuer cela à un manque de connaissance de notre métier!!!! Que vaut-il mieux de la part de notre ministre: du mépris ou de la méconnaissance??? Et pour commencer, pas question de répondre à cette injonction et de passer ce clip honteux à nos élèves. (cf communiqué de presse du SNUipp ci après).

Questions diverses posées par le SNUipp-Fsu

Utilisation des 108 heures.

Ré intervention du SNUipp suite au courrier adressé à l'IA le 2 octobre ([Lire le courrier](#)) puisque plusieurs points restaient sans réponse. Notamment concernant les stagiaires et les réunions hors temps de travail des enseignants qui, pour le SNUipp, doivent être décomptées des 108 heures (Conseil écoles/collège, Dispositif "école et cinéma" etc...).

Réponse IA: à voir en Conseil d'EN prochainement.

Nous reparlerons de tout cela lors de l'audience prévue à l'IA dès ce jeudi pour rappeler notamment les consignes syndicales du SNUipp en la matière.

Procédure de signalement des faits de violence et événements graves en milieu scolaire.

Le SNUipp-Fsu s'était adressé à l'IA en septembre (Courrier à l'IA [ici](#)) suite aux nouvelles procédures de signalement adressées récemment par l'IA, pour protester fermement sur le fait que la mention " grèves, blocages, manifestations, rassemblement " soit au sein de la rubrique "Atteinte à la sécurité". Nous en demandons le retrait.

Réponse de l'IA: nouvelle directive ministérielle reprise par le Conseiller Sécurité de Monsieur le Recteur et donc protocole national.

Sauf que, malgré nos demandes, impossible d'avoir accès à cette note de cadrage, tant au niveau départemental que national ?! Et que nous sommes l'Académie "pilote" en la matière s'il on en juge les circulaires des autres IA sur le même sujet !!

L'IA a précisé qu'il ferait remonter nos demandes à qui de droit.

Nous reparlerons de tout cela lors de l'audience prévue auprès du Recteur de l'Académie.

Problème non réglé du paiement des ISSR (indemnités ZIL/BD).

5ème intervention du SNUipp face aux réponses apportées par l'administration sur lesquelles le SNUipp est en désaccord total eu égard aux textes, l'IA refusant de payer les indemnités aux remplaçants affectés sur postes vacants à l'année après la rentrée, alors même que les textes le prévoient et qu'une note de la DAF, auprès de laquelle le SNUipp national avait obtenu audience en fin d'année scolaire, n'a jamais été adressée aux IA.

"Cerise sur le gâteau" lors de cette CAPD: proposition d' "arrangement interne" dans le département pour "décaler" administrativement la date de la rentrée et décider d'une rentrée à compter de la date du Ctsd et de la Capd de rentrée, soit aux alentours du 4 septembre, permettant ainsi de justifier le non paiement des indemnités aux collègues remplaçants alors affectés sur poste vacant à l'année... **Opposition totale du SNUipp.**

L'IA nous précisant aussi qu'il pourrait très bien décider de ne payer les indemnités ZIL/BD qu'en fin d'année scolaire et non par périodes comme cela est le cas dans le second degré...Inacceptable.

Nous reparlerons de tout cela lors de l'audience prévue à l'IA dès ce jeudi.

Demande d'un Comité départemental du dispositif "Plus de maîtres que de classes" suite au Rapport du Comité de suivi national.

L'IA ne souhaite pas le mettre en place pour l'instant; les retours des enquêtes organisées dans les circonscriptions concernées par le dispositif nous seront adressés. Nous serons attentifs à leurs contenus et saurons y apporter également nos demandes.

- Groupe de travail sur la notation.

Pour rappel : le SNUipp est intervenu fortement en fin d'année scolaire pour dénoncer la non utilisation de la grille en vigueur dans le département; les notes proposées ne permettant pas des augmentations fortes de note malgré des rapports très favorables. Nous avons saisi l'IA car cette pratique opaque n'est pas acceptable

Plusieurs situations ont pu être revues et des notes modifiées suite aux courriers de collègues que nous avons relayé.

Un groupe de travail est prévu Mardi 10 novembre à l'IA à ce sujet.

Aucun document de travail de la part de l'IA ne sera fourni en amont et les débats s'annoncent "compliqués", l'IA précisant par ailleurs qu'il était normal de "reconnaître le mérite de ceux qui s'investissaient le plus" (?!)

- Poste de coordonnateur REP Bon Voyage/Duruy

Après 3 appels successifs restés sans suite (dûs, pour le SNUipp, au fait que le secteur d'intervention de ce poste est trop important - nous avons demandé la création d'1.5 postes), le poste est enfin pourvu à TD par un collègue intégré par ineat.

- Versement des indemnités "postes fractionnés"

Prévu en décembre. Pour rappel, ce sont les services de l'IA qui recensent les ayants droit pour paiement.

Si certains, pensant être éligibles, ne percevaient rien, contactez nous alors.

- Récupération des demi-journées d'information syndicales.

Le SNUipp a rappelé la teneur des textes en la matière pour préciser que cette récupération pouvait être faite sur les concertations pédagogiques quelqu'en soient la teneur, obligatoires ou non.

Réponse IA: à voir en Conseil d'IEN prochainement.

Nous reparlerons de tout cela lors de l'audience prévue à l'IA dès ce jeudi pour demander l'application des textes. **Tenez nous au courant si pressions quelconques de la part d'Ien.**

- Des situations personnelles ont été étudiées.

Au final une impression négative. Beaucoup de questions pourtant posées en amont ne trouvant pas de réponses ou trop souvent renvoyées au conseil d'IEN. Celui-ci n'est pas l'anti-chambre de la CAPD.